

**Departement Fédéral de l'Economie,  
de la Formation et de la Recherche (DEFR)**  
Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller Fédéral  
Palais fédéral est  
3003 Berne

Cher Monsieur le Conseillé Fédéral,  
Monsieur Parmelin,

Ce fut un réel plaisir de recevoir votre réponse le 03.04.2020 à mon courrier du 19.03.2020.  
En effet, notre comité vous est très reconnaissant de l'attention dont vous faites preuve en cette période  
ou les courriers doivent abonder à votre secrétariat.

Je me permets de vous revenir une nouvelle fois afin de répondre cette fois-ci à votre appel qui a été relayé  
par Monsieur le Conseillé d'Etat, Pierre Maudet, dans un article paru le 02.04.2020 dans le journal le 20 min.  
Cet article mentionnait que vous demandiez de vous remonter les situations des personnes se trouvant dans  
l'angle mort des aides.

Vous dites aussi «Le rôle de l'Etat, c'est de protéger ces personnes, mais pour cela, nous devons les connaître.»

Cela fait chaud au cœur de savoir que nos hautes autorités s'inquiètent du sort de chacun et qu'elles œuvrent  
pour la survie de l'ensemble des acteurs de notre magnifique pays qu'est la Suisse.

Pour vous répondre, j'ai lancé un appel aux membres de notre association l'ADER (Association pour le dévelop-  
pement de l'Economie Régionale) afin qu'ils me fassent part de leur situation professionnelle et personnelle.

J'ai eu l'occasion d'échanger longuement avec un certain nombre d'entre eux et ce qui en sort est un cri  
de désespoir.

Des entrepreneurs qui se tuent à la tâche 80 heures par semaine, qui ont investi jusqu'à leur dernier centime  
d'épargne, voire la totalité de leur second pilier.

Des gens modestes et courageux, qui vivent de sacrifices et d'anxiété au quotidien pour payer les salaires,  
les loyers, les charges sociales et fiscales et qui malgré tout font preuve de persévérance dans la sauvegarde  
de leurs entreprises.

Nous tous, entrepreneurs, attendions beaucoup des allocutions du 08.04.2020 et espérons sortir de l'incerti-  
tude dans laquelle nous sommes plongés depuis début mars.

Malheureusement, les mots et les mesures n'étaient pas à la hauteur de nos attentes.

Chaque jour, nous assistons sur les réseaux sociaux aux partages de nos proches et de nos salariés sur leurs journées oisives pendant lesquelles ils profitent du soleil, du printemps, des jeux en famille, le suivi scolaire des jeunes enfants par les parents rendu possible par la RHT. Ils ont leurs revenus garantis et n'ont d'autres soucis que de profiter du moment présent. J'ai même vu devoir insister lourdement pour faire venir un collaborateur au travail qui rechignait car il ne voulait pas allumer une machine pour un seul travail...

### **Nos chers salariés confondent maintenant RHT et grandes vacances.**

Qu'en est-il pour nous autres, entrepreneurs ? Pas de RHT car nous devons tenir, pour ceux dont l'activité est maintenue, la permanence de nos entreprises pour assurer le peu de travail qui pourrait éventuellement entrer. Malheureusement, nous n'avons pas suffisamment de chiffre d'affaires pour nous rémunérer et nous devons continuer de payer nos charges sociales.

Et pour les nombreuses entreprises dont les deux conjoints sont salariés c'est une catastrophe.

Prenez le cas de ce couple avec 3 enfants.

Madame continue de tenir la société du mieux qu'elle peut pour assurer un service minimum qui lui coûte.

Monsieur, lui, est en RHT, 3320.- pour le mois. Leur loyer Genevois est de 3500.-, pas de revenus pour madame.

La régie refuse de geler les loyers qui resteront redevables. Ce couple à tout juste de quoi nourrir leurs 3 enfants et ne peut pas non plus payer les assurances maladie.

A la fin de cette période, pensez-vous qu'ils arriveront à couvrir leurs charges en cours ainsi que des dizaines de milliers de francs dues aux arriérés de loyers et d'assurances maladie ?

Les indépendants genevois qui n'ont plus de revenus à cause du Covid-19 pourront accéder aux prestations de l'Hospice général de manière simplifiée.

Comment peut-on demander à des personnes qui depuis des années travaillent et gagnent leur vie humblement mais dignement d'aller s'inscrire à l'hospice. Et notre fierté ? Qu'en faites-vous ?

Je vous rappelle que le tissu économique Suisse est couvert par 98% de PME de moins de 50 salariés (90% de PME de moins de 10 salariés). Nous parlons de 594'000 chefs d'entreprises exclus du minimum vital pour leurs familles.

Les règles établies ne sont pas ou plus en accord avec le degré exceptionnel de la situation.

Ce sont des mesures qui ont été pensées dans un cadre de vie ordinaire en inadéquation avec la réalité actuelle.

Je souligne ici l'urgence de soutenir la totalité de la population quel que soit le statut.

En ne prenant pas les mesures nécessaires pour nous venir en aide et celle de nos enfants, l'Etat prend le risque de voir des centaines de milliers de personnes s'indigner et se révolter.

Ceci est le triste constat de la colère qui monte dans les rangs des entrepreneurs, indépendants et microentreprises.

**Nous louons les mesures déjà prises par le Conseil Fédéral et nous demandons maintenant l'extension de ces mesures par :**

- **l'obtention de la RHT pour l'ensemble des indépendants**, (pour cela, Monsieur Pierre Maudet a proposé la possibilité de considérer le revenu annuel moyen des deux ou trois dernières années communiqué par l'AVS, ou encore le revenu provisoirement fixé au début de 2020 afin d'indemniser les indépendants)
- **l'alignement du plafond de la RHT à celui du statut des salariés**,
- **l'accès aux indemnités de chômage pour les victimes de faillites en lien avec le Covid-19**,
- **l'accès aux indemnités de chômage pour les conjoints d'entrepreneurs ayant perdu leur emploi**,
- **l'annulation des charges sociales durant la période de pandémie**,
- **le moment venu, l'allègement des charges sociales le temps de la reprise économique**.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et en espérant pouvoir compter sur votre soutien, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Fédéral, Monsieur Parmelin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Versoix, le 09 avril 2020  
Sandrine de Kermel, Présidente  
079 154 55 04

## TEMOIGNAGES

**Email reçu le 03.04.2020 à 12h21**

Bonjour madame,

J'ai un salon de coiffure

Apparence coiffure av Adrien Lachenal apparemment cette profession n'est pas dans cette zone grise

À ce jour j'attends ma perte de gain je suis à la FER CIAM qui me parait efficace.

Cependant ma régie n'est pas coopérante malgré mes arguments.

En ce qui concerne l'impact des travaux que nous avons subis dans cette rue. Ils m'ont dirigé vers les prêts bancaires ou les fondations.

**Ce n'est pas équitable d'exonérer certaines entreprises de leurs loyers. Pour ma part tous les entrepreneurs devraient avoir les mêmes traitements financiers. Le loyer est un poste important dans le budget.**

Merci pour vos infos

Je vous présente mes meilleures salutations et une bonne santé

Sarrasin Dézia

**Email reçu le 03.04.2020 à 12h27**

Bonjour Madame,

L'hôtel Genève Cottage est totalement fermé.

Le chiffre d'affaires réalisé en Mars 2020 est autour de Fr. 5000.- (37000 en 2019 et 42000 en 2018) **soit une baisse 86 % par rapport à 2019 et 88 % par rapport au 2018.**

**C'est une catastrophe.**

J'ai fait recours au chômage partiel pour mes 3 employés mais il est pris en compte à partir du 23 mars soit 23% du mois. A ma charge de compenser le reste.

**J'ai aussi obtenu un prêt garantie par la confédération mais bien qu'il soit à taux 0, il faudra le rembourser. C'est pour moi une mesure ponctuelle qui, si cette situation perdure, nous conduira inmanquablement à la faillite. Je suis très inquiet.**

Mon activité est totalement dépendante des déplacements des personnes ou depuis l'étranger (et les frontières sont fermés) ou nationale et le mot d'ordre est de rester chez soi.

L'annulation des manifestations est la cause principale de cette dégringolade.

Il faut savoir que l'activité hôtelière à Genève est fortement saisonnière car les mois d'hivers sont très faibles et la trésorerie baisse de novembre à février. Chaque hôtelier attend le mois de Mars (avec le salon de l'auto et...) pour commencer sa saison et redémarrer.

Fin février les comptes sont au plus bas.

Cette crise sanitaire est arrivée donc au plus mauvais moment pour notre activité.

Merci de prendre en compte notre situation critique.

Prenez soin de vous

Meilleures salutations

GENEVE COTTAGE

Amaury Sompairac  
Route de Suisse 190  
CH-1290 VERSOIX  
Tél.: +41 22 369 00 03  
Mob. +41 79 66 22 644  
a.sompairac@genevecottage.com  
<http://www.genevecottage.com>

**Email reçu le 03.04.2020 à 12h33**

Madame la Présidente,  
Chère Madame,

Les avocats, à l'instar de toutes les professions libérales, font manifestement parties des oubliés du système.

Il en va, en particulier, des avocats pratiquant principalement (voire exclusivement) une activité judiciaire.

En effet, l'outil de travail de ces derniers a été fermé depuis mi-mars (les tribunaux ont annulé toutes leurs audiences pour les semaines et mois à venir ; plus aucun d'échanges d'écritures entre les parties et autres actes d'instruction ; plus de décisions notifiées ; les nouvelles causes introduites sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, etc.).

De fait, l'avocat « judiciaire » subit les mêmes effets qu'une entreprise dont la fermeture a été ordonnée par l'Etat, dès lors que son « outil de travail », à savoir les juridictions, ont suspendu l'ensemble de leurs activités.

Il en va de même s'agissant de nouvelles affaires éventuelles : celles-ci sont inexistantes au motif que l'ouverture d'un nouveau dossier suppose, dans la règle, une première séance avec le client et que celle-ci n'est plus possible, de jure ou de facto, par les règles mises en œuvre par le Conseil fédéral.

En résumé, depuis mi-mars 2020, nous avons pu constater qu'il n'y a plus d'activité à l'Etude : **celle-ci est passée de 100 % à 5 ou 10 % au maximum, avec une baisse correspondante du chiffre d'affaires bien entendu.**

Je me tiens bien entendu à votre disposition pour vous en dire plus.

En vous remerciant de faire valoir nos doléances au Conseil d'Etat, je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Jérôme PICOT

PICOT & ASSOCIES - Etude d'Avocats  
100 Rte de Suisse - 1290 Versoix / Genève - Switzerland  
Tel: +41 22 318 56 56 - [www.psea.ch](http://www.psea.ch)

**Email reçu le 03.04.2020 à 12h45**

Bonjour Mme La Présidente,

Je vous remercie avant de tout de ce que vous faites, avoir pris la balle au rebond, dans la situation actuelle, merci.

Pour ma part je suis forgeron soudeur à Versoix, ma famille est depuis 1938 sur la place. A part le fait que je suis à risque pour des problèmes de santé, je ne me croyais pas trop concerné professionnellement pas la situation, grosse erreur de ma part, car indirectement touché, par des clients confinés, des magasins fermés pour lesquels je faisais des réparations, fournitures difficile à obtenir, tout cela fait que j'ai du travail potentiel, avec des devis acceptés, mais, que je ne peux pas faire à cause du confinement.

Donc je suis très inquiet de la situation financière ces prochaines semaines, car je suis indépendant travaillant tout seul, avec un modeste chiffre d'affaires.

J'ai fait les démarches auprès de la caisse de compensation des indépendants de Genève. Sans nouvelles depuis des semaines, je vois avec ma banque si elle entre en matière sur ma situation, mais une crainte que la somme potentielle qui me sera attribuée avec toutefois un grand SI, car je dois remplir les fameux critères pour disposer d'une éventuelle (aide).

Après avoir subi les travaux de la place du bourg pendant 2 ans et réduit mon modeste chiffre d'affaires de 40% au minimum, et malgré la somme substantielle verser par la commune de Versoix, que je remercie quand même, qui m'a permis de régler quelques factures importantes et de ne pas être aux poursuites, mais pas suffisant....

Ma femme travaille dans un grand magasin Migros pour ne pas le nommer, ou les mesures sanitaires ne sont pas très claires, j'ai un fils de 12 ans en alternance. Avec ma femme nous devons le suivre pour ses devoirs scolaires, ce qui n'est pas facile à 58 ans.

**Je me sens abandonné, je me suis tourné vers toutes les sources possible, mais mon inquiétude grandit jours après jours, j'ai même des clients qui m'écrivent en me disant qu'ils ne payeront pas dans l'immédiat car ils sont confinés eux aussi et que leur travail est au ralenti. Voilà en gros la situation à l'heure actuelle, on a beaucoup d'informations mais c'est assez flou, je ne comprends pas trop...**

Avec mes meilleures salutations le forgeron

P.S. vous êtes la première personne qui me donne une lueur d'espoir...

**Email reçu le 03.04.2020 à 13h47**

Bonjour madame, monsieur,

En tant qu'ostéopathe, acupuncteur, les recommandations de l'OFSP nous invitent à nous abstenir de traiter des patients dans nos cabinets sauf en cas d'urgence absolue avec une liste des professions de la santé assez longue ( il y a même les médecins).

Donc par respect de ces recommandations sanitaires, j'ai cessé mon activité et mes traitement depuis le mardi 17 mars, et de toute façon les patients ne nous sollicitent plus et donc ne sont plus demandeurs de soins vu le confinement préconisé par les autorités, et l'absence de contacts physiques nécessaires.

**A partir de cette date, je suis sans entrée d'argent et très fortement impacté.**

**Je demande aux autorités de nous considérer comme n'importe quel travailleur (les employés de la fonction publique vont recevoir 100% de leur salaire, même s'ils ne travaillent pas!!!!) et acteur de la vie économique de notre pays.**

Dans l'espoir d'avoir attiré votre attention, recevez, madame, monsieur, mes respectueuses salutations.

Bjaques

**Email reçu le 03.04.2020 à 15h29**

Bonjour Madame,

Pour faire suite à votre mail de ce jour, voici notre situation :

Notre jeune entreprise «Ombralis Sàrl» (stores / vitrerie) est active depuis début 2017.  
Nous sommes deux associés gérants, seuls salariés de l'entreprise.

Cette période de crise nous a obligé à faire une demande de RHT (chantiers fermés, livraisons fournisseurs gelées, peu de nouvelles demandes de clients, refus de nos clients pour travaux à effectuer), qui été validée par l'autorité cantonale.

**Nous ne comprenons pas pourquoi notre indemnité, en tant que gérant, est calculée sur une base plafonnée à 4'150.- CHF alors que nous cotisons pleinement pour le chômage.**

**Nous précisons qu'en plus des salaires nous devons continuer à payer notre loyer (+ charges), et nos différentes charges (leasing véhicules, assurances, téléphones, factures fournisseurs pour les commandes déjà livrées ....).**

Nous vous remercions vivement pour votre engagement pour les entreprises de Versoix et vous présentons nos cordiales salutations.

Anthony Laverrière  
Alexandre Dupont  
Ombralis Sàrl

**Email reçu le 03.04.2020 à 21h28**

Chère Madame Kermel,

Tout d'abord, je vous remercie pour votre démarche et votre soutien envers moi et les autres commerçants de l'ADER.

Pour commencer, mon commerce consiste en une boutique de prêt-à-porter pour femmes neuf et de seconde main située à Versoix et ouverte depuis à peine cinq ans maintenant (25 avril 2015), dans lequel je travaille seule. Encore tout jeune, mon commerce a rencontré ses premières difficultés financières il y a deux ans de cela, comme vous le savez, en raison des travaux entrepris tout autour de mon commerce (la Route Suisse et la Place du Bourg).

Je suis parvenue à bénéficier une indemnisation par la Mairie de Versoix pour cela, mais vous comprenez donc que je n'ai donc pas pu faire d'économies depuis ce temps.

Puis, en raison des mesures politiques prises par le Conseil Fédéral pour contrer la pandémie du COVID-19, je n'ai eu d'autre choix que de fermer ma boutique le 16 mars dernier, n'ayant donc plus aucun revenu de cette activité professionnelle.

En effet, il m'est difficile de parvenir à vendre des articles en ligne par exemple, d'autant plus que cela ne ferait que surcharger les services postaux déjà débordés. Les revenus de mon commerce me permettaient tout juste de payer mes factures mensuelles et subvenir aux besoins mes deux filles majeures mais étudiantes et moi-même. **Actuellement, ma seule source de revenu s'élève à 1'500 CHF mensuels** (emploi complémentaire au service de la régie NAEF) auxquels s'ajoutent des allocations familiales.

**Alors que les revenus générés par ma boutique sont aujourd'hui totalement inexistant, ce commerce me coûte environ 2'000 CHF de charges mensuelles (loyer, téléphone, assurances, électricité, taxes, etc.). Mais il ne s'agit pas uniquement des frais que ce commerce m'impose, mais également du fait qu'il constitue le pilier essentiel pour pouvoir payer le logement, les assurances et autres dépenses vitales à ma famille et moi-même. Je reçois ainsi 3'000 CHF de factures mensuelles personnelles, sans prendre en compte les dépenses courantes en nourriture, produits d'hygiène et de santé.**

Depuis plusieurs jours, j'entreprends quotidiennement des démarches administratives afin de pouvoir obtenir de l'aide auprès des différentes entités concernées. Si certaines sont encore en l'attente de réponse, aucune des réponses reçues jusqu'à présent n'a été positive. Voici une liste exhaustive des demandes faites à ce jour :

- demande d'aide au logement faite à l'Etat : en attente de réponse
- demande d'indemnité perte de gain faite à l'Etat AVS : en attente de réponse
- demande de suspension de la taxe touristique qui incombe à mon commerce : en attente de réponse
- demande de baisse de loyer de mon commerce et de mon logement faite à la NAEF : refus.  
Une proposition d'arrangement de paiement a été faite de leur part.
- demande d'aide à mon assurance personnelle perte de gain : refus, car je ne suis pas atteinte du COVID-19

La seule démarche positive que je suis parvenue à faire pour l'instant a été de m'inscrire à la plateforme <https://www.covid-heros.ch>, pour espérer que de généreuses personnes puissent me faire des dons ou m'acheter des bons d'achat valables dans mon commerce.

Tant la proposition d'arrangement de paiement faite par la régie NAEF, comme la mesure du Conseil Fédéral d'octroi d'un crédit-relais pour mon commerce sont insuffisantes à la survie économique de mon foyer. En effet, cela impliquerait des dépenses supplémentaires à réaliser dans les mois qui suivront cette période difficile, qui je le rappelle, n'est pas uniquement éprouvante financièrement, mais également émotionnellement. Or, la situation n'est pas prête de s'arranger tout de suite, et mon commerce ne tournera pas mieux qu'avant, bien au contraire. **Ces «solutions» ne font qu'étaler les problèmes sur une durée plus étendue.**

En somme, je me retrouve dans une situation très fragile puisqu'en tant qu'indépendante en nom propre, je n'ai pas le droit ni au chômage, ni aux aides mises en place par l'Etat pour les salariés. Je suis parvenue à régler mes factures du mois d'avril grâce à mes ultimes économies, mais pour les mois qui suivront, ma famille et moi nous retrouvons sans issue viable.

J'espère donc que cette énième démarche débouche sur une note positive, en espérant que nos politiques prennent au sérieux la gravité et l'urgence de nos situations. Je reste bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ma situation.



En vous remerciant encore pour votre aide, je vous envoie mes meilleures salutations.

Maria Rodrigues

Mon Joli Trésor  
+41 78 846 87 68  
contact@monjolitresor.ch  
Rue des Boucheries 23, 1290 Versoix

### **Email reçu le 04.04.2020 à 20h36**

Monsieur le Conseiller fédéral Parmelin,  
Monsieur le Conseiller d'Etat Maudet,

Des mesures exceptionnelles ont été mises en place par le Conseil fédéral (Ordonnance 2 sur le coronavirus) et le gouvernement cantonal en raison de la pandémie COVID 19, notamment la fermeture des restaurants et autres lieux de divertissement.

Les soussignés, Jean-Jacques Cartier et Katia Cartier, sont les propriétaires du Tea-Room, Restaurant Les Régates, situé au bord du quai de Versoix, Genève.

Le restaurant est fermé depuis le 17 mars 2020, malgré la mise en place d'un service à l'emporter, le chiffre d'affaires a diminué d'environ 70%. Avec ces entrées les soussignés n'arrivent plus à couvrir leurs frais de base (loyer, électricité, charges salariales, crédit de rénovation, amortissement) et ont dû mettre le personnel de 6 personnes au RHT.

**Le Conseil fédéral a proposé des mesures pour soutenir les PME lors de cette crise, notamment la mise à disposition de crédits-relais garantis d'un montant pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires. A ce stade, étant donné l'incertitude concernant la durée de cette situation extraordinaire, les soussignés ne pourront pas garantir de pouvoir rembourser ledit crédit.**

Dans ce contexte, il est important, de souligner que tous les commerces sis sur la route Suisse à Versoix, vivent déjà une situation difficile à cause des travaux d'aménagement (Travaux de requalification de la route de Suisse et le réaménagement de la Place du Bourg, à Versoix) débuté en mai 2017 et aggravant en janvier 2019. Le Tea-Room Les Régates avait déjà perdu environ 40% de son chiffre d'affaires à cause de travaux susmentionnés.

Grâce au travail acharné des soussignés et de leur créativité, le Tea-Room, Restaurant Les Régates a évité la faillite en sachant que la reprise des affaires (fin des travaux) était prévu début mars 2020.

Au vu de la situation précitée, nous vous saurions gré de bien vouloir considérer une solution plus adéquate afin de pouvoir garder en vie cette petite entreprise familiale active depuis 6 générations à Versoix.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre profond respect.

Tea-Room – Les Régates, J-J Cartier & Cie, Route de Suisse 38, 1290 Versoix  
Tél : 022 755 15 22  
www.cartier-versoix.ch

**Email reçu le 06.04.2020 à 15h14**

Bonjour Madame,

Merci de relayer nos informations.

Pour ce qui concerne le journal Versoix-Région, je vous communique ce qui suit :

Comme la grande partie des commerces ne peut plus exercer, la publicité demandée par ces derniers est en chute, disons libre.

De plus, les activités régionales étant réduites à leur plus simple expression il n'y a pas de séances publiques, pas de manifestations sportives, culturelles ou festives.

Les conséquences sont :

la mise au chômage partiel de notre employée chargée de la relation avec la clientèle.

nos journalistes, rédacteurs et rédactrices chargés des comptes-rendus de ces manifestations ou de leurs annonces, ont moins d'emplois.

**Ceux-ci étant indépendants, ne perçoivent aucune indemnité.**

**Afin de satisfaire notre lectorat, notre journal est paru (avec pertes financières) et paraîtra encore (certainement en version amincie et à perte également) le(s) prochain(s) mois.**

Nos collaborateurs et collaboratrices font un travail d'informations important et se penchent sur d'autres enquêtes et articles intéressant nos lecteurs et lectrices.

Pourrons-nous poursuivre notre travail d'informations ? L'avenir nous le dira. Mais le pessimisme ne doit pas impacter notre activité déjà durement touchée par le manque de soutien des collectivités publiques, hormis la commune de Versoix qui achète les deux pages centrales de notre mensuel. Fort heureusement, le soutien de notre lectorat est important, le nombre d'abonnements de soutien nous prouve combien est apprécié Versoix-Région pour son indépendance et la variété de ses articles.

Cela fait des années que nous attendons l'aide publique destinée aux médias, mais comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir.

Avec mes bons messages

Michel Jaeggli  
Responsable de Versoix-Région

**Email reçu le 06.04.2020 à 17h06**

Monsieur Parmelin,

Ma femme possède et dirige l'imprimerie dans laquelle je travaille.

C'est un secteur difficile dans lequel les marges sont loin d'être confortables.

Qui plus est la concurrence en ligne et de l'autre côté de nos frontière rogne toujours un peu plus celles-ci.

Elle n'a pas fermé son entreprise mais elle fait face à une baisse considérable de son chiffre d'affaires et elle a dû se résigner à placer ses 7 salariés en chômage partiel.

Nous essayons tant bien que mal de maintenir l'activité, en conséquence de quoi, nos indemnités RHT sont inférieures aux CHF 3'320.- nets prévus (pour un plein temps chômeur). Ayant 3 enfants et habitant Genève, notre loyer est conséquent et nous devons aujourd'hui faire un choix entre nourrir nos enfants ou payer notre loyer et nos assurances maladie.

Cette situation est fondamentalement injuste ; l'Etat applique un principe qui trouve sa logique dans un environnement normal où la personne peut se débrouiller par elle-même et rebondir. Dans la situation actuelle, cela n'est pas possible.

Nous ne pouvons pas développer notre activité et nous n'avons pas droit au chômage. **La conséquence c'est les défauts de paiements et la famine au bout si la situation dure trop longtemps. J'ai accepté de prendre un risque économique mais cette situation de confinement et d'arrêt de l'activité nécessaire à combattre un virus ne relève pas du risque entrepreneurial.**

**Je ne parviens pas à comprendre le choix délibéré de laisser la partie de la population dont nous faisons partie avoir faim et faire face aux problèmes d'impayés. D'autant plus que nous avons été encouragés à emprunter à titre professionnel l'avance de trésorerie garantie par la Confédération. Nous nous retrouvons donc avec des dettes à titre professionnel, des dettes qui vont se constituer à titre personnel vis à vis de notre bailleur et des caisses maladie ainsi que des moyens limités pour nourrir notre famille, tout en faisant tout pour éviter que les 7 salariés ne se retrouvent au chômage... Au secours !**

Cette règle, ce principe, place tous les entrepreneurs et leurs conjoints dans le même groupe. Or, certains gagnent peut-être beaucoup d'argent dans des sociétés ayant de bons résultats et plus de 50 salariés mais cela est loin d'être représentatif de la population d'entrepreneurs de ce pays. La majorité se contente d'un salaire raisonnable et va devoir faire des arbitrages pour se nourrir alors même que c'est grâce à eux que la majorité des suisses ont un emploi et ont donc droit aux indemnités RHT.

Appliquer la même règle pour tous n'a pas les mêmes conséquences. Il y a des profils d'entreprise différents, des secteurs d'activité différents, etc.

Bien à vous.  
Charles-Henri de Kermel  
Finances & Administration

**Email reçu le 09.04.2020 à 15h26**

Bonjour à vous,

Je vous remercie pour votre initiative et vous informe d'un souci encore méconnu en relation avec cette crise, celui des responsables de SA ou de Sàrl qui sont indemnisés grâce aux APG avec un forfait de 3'320 chf par mois.

**Ces mêmes personnes, si elles sont divorcées et doivent payer des pensions alimentaires, ne se voient pas exonérée (même partiellement) des dites pensions.**

Je suis bien conscient que cela fait appel à d'autres juridictions mais il n'en reste pas moins que la situation d'urgence devrait aussi pouvoir faire l'objet d'une procédure facilitée permettant de faire valoir des réductions momentanées sans attendre une ordonnance en mesure provisionnelle qui viendra alourdir inutilement le travail des tribunaux.

Voici un point qui mérite d'être remonté.

Avec mes meilleures salutations,

Jean-Marc Leiser  
079 213 85 53

#### **Email reçu le 09.04.2020 à 15h59**

Bonjour Mme De Kermel,  
Un point sur la situation d'Audition d'Or :

Le centre acoustique est totalement fermé, même si je pouvais ouvrir quelques heures puisque j'exerce dans le domaine paramédical. J'ai pris l'option de fermer devant certains patients âgés, inconscients des dangers, patients qui venaient me voir pour des raisons futiles et donc se mettaient eux-mêmes et moi en danger.

Je pense que plus on va respecter les consignes, plus ce sera court.

Actuellement :

Je peux payer mes factures pendant 2 mois

Habitant la France, je ne peux traverser la frontière, même pour relever le courrier, je suis bloquée par les douaniers. Je ne peux donc garantir un envoi postal : **l'entreprise est totalement bloquée**

A la reprise :

**Il me faudra minimum 3 mois avant de facturer mes appareillages auditifs à l'essai actuellement**, en effet, c'est tout un travail d'adaptation, de réglages tout en finesse qui m'attend. Cela me prend en moyenne 3 mois minimum avant que le résultat soit satisfaisant. Or je ne facture que lorsque mes réglages et les patients sont satisfaits : c'est ma politique de travail et le sérieux que je montre à mes patients et médecins avec qui je travaille. Par expérience je sais que tous mes réglages sur appareillages à l'essai actuellement seront à reprendre (recommencer) car la période latente est trop longue.

L'aide financière versée par l'AI ou l'AVS pour les appareils auditifs est réglée 5 semaines après facturation, donc mes patients ne pourront régler cette partie qu'à ce moment là. **Il faut donc compter un règlement 5 semaines minimum après la date de facture : nous sommes donc à 4 à 5 mois minimum après la reprise. Je dois également payer les appareils achetés puis vendus, avant qu'ils ne me soient payés.**

Il faudra investir dans la publicité pour relancer la machine, relancer les contacts

**Il me faut donc une trésorerie de 7 mois minimum pour reprendre une activité normale.**

**Sans compter mon salaire dont je n'ai pas parlé.**

**Actuellement je n'ai pas besoin de crédit, mais dans 5 ou 6 mois, c'est possible.**

J'ai demandé au bailleur d'annuler les loyers, j'attends une réponse.

**J'ai fait une demande d'aide à Node, l'AVS auquel je cotise.**

**La réponse est négative car mon activité ne se situe pas sur la liste pour une APG.**

Or je ne peux ouvrir car je risque de me contaminer moi et mes patients.

Je ne peux bénéficier d'aide que si je contracte le virus lui-même ou si j'ai des enfants de moins de 12 ans, ce qui n'est pas le cas.

Du coup selon le conseil fédéral je ne dois pas fermer pour continuer à exister. Même si je le voulais, la plupart

des patients eux, ne veulent ni venir au centre ni que je vienne chez eux, pour ne pas mettre leur vie en péril vu leur âge avancé.

Il serait peut être bon d'élargir la liste des domaines devant être fermés ou contraints d'être fermés.

Ci -joint la réponse de Node de ce jour.

Je vous remercie de tout ce que vous pourrez faire, au vu des difficultés qu'il est difficile de cerner totalement et que nous allons encore découvrir.

En vous souhaitant une excellente santé, bien cordialement

Dorothee Muller  
Audition d'Or  
123 Route de Suisse  
1290 Versoix  
022 300 00 22  
079 79 88 910

---

Madame, Monsieur,

Le présent courriel fait suite à votre demande APG Coronavirus, qui a retenu toute notre attention.

L'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19 ; <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200744/index.html>) a ordonné la fermeture de toute une série d'établissements (art. 6 al. 2). Votre activité professionnelle n'en fait pas partie.

En tant qu'indépendant(e) dont l'activité n'a pas été interdite par le Conseil fédéral dans l'ordonnance susmentionnée, vous n'avez, en l'état, pas droit à des APG Coronavirus. Ce n'est que si, en tant qu'indépendant(e), vous avez été mis(e) en quarantaine et avez pour cette raison dû cesser votre activité indépendante que vous pourriez avoir droit à des APG quarantaine (10 indemnités, sur présentation d'un certificat médical) ou encore si vous avez dû arrêter votre activité pour garder vos enfants de moins de 12 ans, que vous pourriez avoir droit à des APG garde d'enfants (maximum 30 indemnités).

Ainsi, uniquement dans l'hypothèse où vous faites valoir une APG quarantaine ou une APG garde d'enfants, nous vous saurions gré de redéposer votre demande via ce lien : <https://apg-pandemie.globaz.ch/node/apg>.

Si votre demande APG Coronavirus ne porte pas sur l'une de ces deux allocations spécifiques, celle-ci ne sera, en l'état, pas traitée par notre Caisse. Ce n'est que si la situation devait évoluer dans le sens d'un élargissement du cercle des bénéficiaires de ces APG, que nous réactiverions l'instruction de votre demande initiale.

A ce stade, nous ne pouvons que vous conseiller de suivre l'actualité, que nous relayons notamment sur notre site Internet [www.node1922.ch/coronavirus](http://www.node1922.ch/coronavirus) et sur les réseaux sociaux Twitter, Facebook et LinkedIn.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

NODE, depuis 1922

Copyright © 2020 NODE, Tous droits réservés.

Vous recevez cet e-mail suite à votre envoi d'une demande d'APG Coronavirus auprès de la Caisse NODE AVS.

Pour toute correspondance :

NODE  
Rue de Malatrex 14  
1201 Genève